

## **Cortébert**

### **Informations du Conseil municipal**

#### **Lampadaires**

Le remplacement de 13 lampadaires a été attribué à La Goule pour un montant d'env. 14'000 francs. Onze de ces très anciens lampadaires sont encore pourvus d'ampoules au mercure qui ne sont plus disponibles à l'achat et la commune ne dispose plus que d'une ampoule de réserve. Dès lors, le remplacement s'impose et sera fait avec des systèmes LED, en englobant deux anciens lampadaires « cloche » qui éclairent moyennement. La commune disposera ainsi d'un éclairage moderne plus ou moins moitié LED et moitié au sodium.

#### **Parcages**

Le Conseil municipal a constaté que certains véhicules sont de plus en plus régulièrement parkés sur des trottoirs à différents endroits du village. Il est rappelé que cette pratique n'est pas légale et un appel est lancé afin de respecter le code de la route sur ce point particulier. De plus, cela pose des problèmes de sécurité car les familles avec poussette ne peuvent plus circuler correctement.

#### **Apéritif commissions**

La date de l'apéritif pour les membres des commissions a été déplacée du 20 au 30 août prochain. Une invitation parviendra prochainement aux personnes concernées.